



Municipalité de
Rivière-Bleue
À la croisée des Frontières

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AUX CONTRIBUABLES
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 1^{er} juillet 2025 à 19h30 à la salle du conseil, situé au 32 rue des Pins Est à Rivière-Bleue. Le conseil municipal statuera sur cette demande.

- Une demande de dérogation mineure a été déposée relativement au lot 5 905 527, 154 rue Saint-Joseph Nord à Rivière-Bleue.
- La dérogation demandée vise à autoriser quatre (4) bâtiments principaux. Selon le règlement de zonage 2015-364, chapitre 3, article 3.1, un seul bâtiment principal par terrain.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lors de la séance mentionnée ou faire parvenir ses commentaires par écrit à l'attention de la soussignée, avant la tenue de cette séance

Donné à Rivière-Bleue ce 4^e jour du mois de juin 2025.